



SOMMAIRE



droit

TOUTE UNE VIE AVEC
L'ASSURANCE RETRAITE



retraite 2.0

LA RETRAITE SUR INTERNET



conseil

LA CARSAT INFORME
ET CONSEILLE



action sociale

LA CARSAT ACCOMPAGNE
LES RETRAITÉS



agenda



droit

TOUTE UNE VIE AVEC L'ASSURANCE RETRAITE

Une plateforme pour faciliter les échanges entre Institutions européennes

C'est pour permettre un échange de données rapide et fiable entre les Institutions des États membres et contribuer à accélérer les procédures de traitement des dossiers des assurés que l'Union européenne a lancé il y a près de 10 ans, un projet d'envergure, l'EESSI (Electronic Exchange of Social Security Information) dont l'objet est de dématérialiser les formulaires de coordination européenne échangés auparavant sous format papier.

Le contexte

La libre circulation des personnes au sein de l'Union européenne fait partie des principes fondamentaux qui ont institué la Communauté européenne. Afin de permettre au travailleur d'exercer ce droit à la libre circulation, le Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (UE) prévoit la coordination des Régimes de Sécurité sociale des différents États membres.

L'objectif de cette coordination est d'assurer aux personnes qui se déplacent au sein des États membres, ainsi qu'à leurs ayants droit et leurs survivants, des droits identiques à ceux auxquels elles auraient pu prétendre sur leur propre territoire à situations assimilables.

Les règlements communautaires portant sur la coordination des systèmes de Sécurité sociale n°883/2004 et n°987/2009 ont donc prévu que les Institutions des États membres s'échangent toutes les données nécessaires à la détermination des droits des personnes auxquelles ils s'appliquent.

L'EESSI, comment ça marche ?

Le projet EESSI met en relation 32 États : les 27 États membres de l'Union Européenne, la Grande-Bretagne (auxquelles les règlements communautaires continuent de s'appliquer malgré le Brexit), la Suisse, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein et concerne les échanges entre la quasi-totalité des organismes européens de la sphère sociale : famille, maladie, retraite, invalidité, chômage, recouvrement, soit environ 5 000 institutions.

Pour la France, le projet EESSI a été coordonné par le CLEISS*, et la Cnav a été désignée point d'accès, centralisant ainsi les échanges dématérialisés de l'ensemble des organismes français.

Pour le Régime général, le déploiement d'EESSI a démarré en octobre 2020 avec la dématérialisation des dossiers de santé des retraités. Depuis octobre 2021, les dossiers de retraite sont également dématérialisés.

... et à la Carsat ?

La Carsat Alsace-Moselle est, quant à elle, parmi les organismes les plus concernés, du fait de sa situation géographique et des nombreux frontaliers qui traversent chaque jour les frontières allemandes, luxembourgeoises ou suisses pour se rendre à leur travail.

A fin avril 2022, ce sont déjà plus de 50.000 formulaires qui ont été échangés par la Carsat avec les organismes de retraite des États concernés.

* CLEISS : Centre de Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale